

Présidence du Conseil Départemental du Val d'Oise

Cergy, le 2 juin 2021

Communiqué de presse

**SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 31 MAI 2021**

Les élus du Conseil départemental du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente lundi 31 Mai 2021 et ont délibéré sur 42 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- **264 284 €** alloués aux communes de Montigny-lès-Cormeilles et Montsoult dans le secteur du sport et de la jeunesse,
- **262 265,97 €** alloués aux communes d'Arnouville, Arronville, Nesles-la-Vallée, Us, Bezons, Herblay-sur-Seine et Sannois pour des travaux de voirie et de sécurisation des établissements scolaires.
- **66 855 €** alloués aux communes d'Ermont et de Saint-Gervais dans le secteur du patrimoine,
- **65 000 €** alloués pour quatre projets de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle valdoisienne auprès des personnes en situation de handicap,

Le chiffre du jour :

2 063 718,84 €, le montant alloué aux communes de Mours, Viarmes, Bruyères-sur-Oise, Sannois, Saint-Prix et Vallangoujard pour des travaux de construction, d'extension et de rénovation de leurs établissements scolaires.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-01 – Demande de garantie d'emprunt à 50% formulée par la Fondation COS (Alexandre Glasberg) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) à Sannois. L'Assemblée départementale accorde cette garantie d'emprunt pour un investissement total de 4,6 millions d'euros.

2-04 – Commune d'Ableiges : travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour sur les RD 14 et RD 28. L'Assemblée départementale lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction de la RD 14 et RD 28 à Ableiges. Le projet a également pour but de créer des voies vertes, des pistes cyclables à destination des circulations douces et de créer une bretelle de sortie RD 14 vers la RD 28. Ce chantier de 14 mois est estimé à 3 millions d'euros.

2-05 – Commune de Goussainville : travaux relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction de la RD 47 et de l'avenue de Montmorency. L'Assemblée départementale lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour giratoire à la jonction de la RD 47 et de l'avenue de Montmorency à Goussainville. Ce chantier de 8 mois est estimé à 1,5 million d'euros.

2-06 – Commune de Sannois : travaux relatif à la création d'une bretelle d'accès à l'A15 depuis la RD 122. L'Assemblée départementale lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux relatifs à la création d'une bretelle d'accès à l'A15 depuis la RD 122 à Sannois. Ces travaux démarreront au 1^{er} trimestre 2022 pour une durée de 20 mois. Ce chantier est estimé à 3,3 millions d'euros.

2-18 – Aides départementales aux communes dans le secteur du patrimoine – 66 855 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 66 150 € à la commune d'Ermont pour des travaux de restructuration de la salle de spectacle du Théâtre Pierre Fresnay.
- 705 € à la commune de Saint-Gervais pour l'installation d'un plancher de sécurité sous les cloches de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais.

2-19 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la culture – 43 405,68 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 13 536,93 € à la Communauté de Communes de Carnelle - Pays de France (C3PF) pour l'acquisition de mobiliers spécialisés pour sa nouvelle bibliothèque intercommunale.
- 29 868,75 € à la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France (CARPF) pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques intercommunales.

2-20 – Aides départementales aux communes dans le secteur scolaire – 2 063 718,84 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 1 140 635,51 € à la commune de Mours pour son projet de reconstruction-extension complète du groupe scolaire Jacques Prévert, afin de pouvoir répondre aux normes de transition énergétique, et à l'augmentation des effectifs dans les prochaines années. Il s'agit également d'acquérir des structures modulaires pour pallier aux différentes phases de travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire.
- 820 000 € à la commune de Bruyères-sur-Oise pour des travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire, afin de répondre à l'augmentation de la population scolaire.
- 56 000 € à la commune de Viarmes pour des travaux d'extension et de réaménagement du restaurant scolaire du groupe scolaire primaire Louis Pergaud, pour répondre à l'augmentation des effectifs et à la hausse de fréquentation de la restauration scolaire.
- 23 083,33 € à la commune de Sannois pour la 1^{ère} phase des travaux d'isolation thermique et de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle Emile Roux ; et également pour la 2^{ème} phase des travaux d'isolation thermique et de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école Gaston Ramon.
- 20 000 € à la commune de Saint-Prix pour des travaux de remplacement d'aires de jeux et de sols souples des écoles Léon Gambetta et Jules Ferry.
- 4 000 € à la commune de Vallangoujard pour des travaux de restauration des murs en pierres des cours de l'école communale.

2-21 – Aides départementales aux communes dans le secteur du sport et de la jeunesse – 264 284 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 165 000 € à la commune de Montigny-lès-Cormeilles pour la réhabilitation du complexe sportif des Frances. Les travaux comprendront la reprise des fondations du complexe sportif dans sa totalité, la réhabilitation thermique (isolation par l'extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries), et la création d'un ascenseur extérieur qui permettra la mise en accessibilité du dojo.
- 99 284 € à la commune de Montsoulst afin de créer une extension du centre de loisirs de l'école Jules Ferry. Le projet consiste à créer des modules préfabriqués propres au centre de loisirs, qui permettraient d'accroître la capacité d'accueil de 30 places.

2-22 – Aides départementales aux communes dans le secteur de l'environnement – 42 716,33 € alloués au total. Dans le cadre de sa lutte contre les dépôts sauvages, l'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 21 000 € à la commune d'Argenteuil afin de collecter et mettre en décharge les 7 000 tonnes de déchets sauvages, rue des grands saules. Il s'agit également d'implanter des plots bétons afin d'empêcher les véhicules d'accéder au site.

- 21 716,33 € à la commune de Survilliers pour l'évacuation et le traitement des dépôts sauvages d'une parcelle, la pose d'enrochement et plots bétons afin de limiter son accès depuis la commune de Saint-Witz.

2-23 – Aides départementales aux communes dans le secteur de la voirie – 262 265,97 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux communes suivantes :

- 57 000 € à la commune d'Arnouville pour des travaux de requalification de la voirie, avec notamment une mise aux normes de l'accessibilité de la rue Claude Bigel ainsi que la réalisation de trottoirs conformes aux normes Personne à Mobilité Réduite (PMR).
- 30 500 € à la commune d'Arronville pour des travaux de réfection et d'aménagement de voirie : rues du Moulin et des Acacias, impasse des Claquet et sur le plateau devant l'école.
- 48 500 € à la commune de Nesles-la-Vallée pour des travaux d'aménagement de voirie rues Thiebault et Pierre Pilon, de réfection des trottoirs place du Château et rue des Quatre Vents, ainsi que de réfection du parking du cabinet médical.
- 25 200 € à la commune d'Us pour des travaux d'aménagement d'un parking à proximité des services et des commerces.
- 40 000 € à la commune de Bezons pour des travaux d'installation d'équipements de signalisation horizontale et verticale aux abords des établissements scolaires afin de renforcer la sécurisation routière aux abords des écoles.
- 80 000 € à la commune d'Herblay-sur-Seine pour des travaux d'aménagement et de sécurisation des espaces publics devant le collège Jean Vilar. Il s'agit de créer un espace plus grand au niveau de la sortie de l'établissement, ce qui permettra aussi de fluidifier le trafic devant le collège Jean Vilar Cette nouvelle place serait matérialisée par du mobilier urbain.
- 21 565,97 € à la commune de Sannois pour des travaux de voirie et de sécurisation aux abords de l'école Magendie. Ce projet comprend des travaux de voirie, rue des Loges angle rue Jean Moulin, afin de mettre en sécurité les piétons et empêcher le stationnement abusif et dangereux.

2-24 – Aide départementale à la commune de Taverny dans le secteur des mobilités douces. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 14 167 € à la commune de Taverny pour la réalisation d'un itinéraire cyclable et pédestre (voie verte) dans le cadre de la requalification du quartier Sainte-Honorine. Les travaux consisteront à réaliser une voie verte en béton sablé, à conserver une bande végétalisée avec le maintien d'arbres existants et créer deux plateaux ainsi que des passages piétons et cyclables permettant d'assurer la continuité.

ACTION SOCIALE – SANTÉ

3-01 – Mise en œuvre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté pour 2020. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 38 400 € pour "l'accompagnement des sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)" pour l'année 2020, par La Fondation des Apprentis d'Auteuil, dans le cadre du dispositif "La Touline". Le dispositif "La Touline" permet d'accompagner des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance. Les locaux sont situés à Sannois près de la Maison Saint Jean de la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il s'agit d'un lieu repère pour les jeunes, une structure de suivi et d'accompagnement individualisé vers le droit commun.

3-02 – Mise en œuvre d'actions pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté. Dans le cadre du programme départemental d'insertion, l'Assemblée départementale accorde 749 383,50 € à des organismes d'insertion pour financer des chantiers d'insertion et renforcer les actions destinées aux bénéficiaires du RSA (lutte contre la fracture mécanique, coaching...)

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-01 – Actions de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS). L'Assemblée départementale accorde une subvention de 11 750 € à l'Association des Départements de l'Axe Seine pour le lancement du projet « œuvres de crue », qui consiste à implanter dans la Seine ou sur ses berges, des œuvres d'art référentes des crues du fleuve. Il s'agit de créer une identité à l'Axe Seine, créer un parcours artistique autour d'un récit commun pour l'attractivité de la destination Axe Seine et sensibiliser les populations aux risques d'inondations et mener des actions pédagogiques, en particulier avec les jeunes des collèges.

4-04 – Développement de l'accessibilité de l'offre culturelle valdoisienne auprès des personnes en situation de handicap – 65 000 € alloués au total. L'Assemblée départementale accorde les subventions aux structures suivantes :

- 44 000 € au Théâtre du Cristal à Eragny-sur-Oise qui va continuer à intervenir dans les formations initiales des travailleurs sociaux et des médiateurs culturels et à dispenser des ateliers de pratique amateur au sein des établissements médico-sociaux ou des écoles. La compagnie poursuivra, en 2021, son activité de diffusion de ses spectacles et de création, avec un spectacle, "Variation singulière", prévu pour l'automne.
- 12 000 € à l'association Musique Et Situations de Handicap pour renforcer ses actions auprès des établissements médico-sociaux. L'association prévoit des rencontres sur le thème des référents handicap et des formations. Des rencontres sont également prévues sur Val Parisien avec les Conservatoires d'Eaubonne, d'Ermont, de Franconville et de Taverny.
- 7 000 € au Centre Hospitalier de Pontoise pour continuer les ateliers artistiques à destination des adolescents en souffrance psychique. Le travail conjoint des soignants et des artistes s'inscrit dans un cheminement thérapeutique global, qui vise à resocialiser les jeunes. Ces derniers trouvent dans les ateliers un élan vital qui leur permet de retrouver des perspectives positives.

- 2 000 € à la compagnie « Le Trapèze ivre » pour la poursuite de ses ateliers qui consistent en des interventions de danse et de musique tout au long de l'année et une sortie au spectacle en partenariat avec le Théâtre de Jouy-le-Moutier. La compagnie s'adresse aux enfants de la Maison départementale de l'enfance.

4-05 – Co-productions de spectacle vivant – 12 322,80 € alloués au total.

L'Assemblée départementale accorde les financements suivants :

- 2 110 € pour l'ensemble vocal « Sequenza 9.3 ». Le groupe composé de solistes professionnels se produira en concert le 11 juillet au château d'Auvers et le 18 juillet au château de La Roche-Guyon avec un programme de "Chants de la méditerranée".
- 3 500 € pour l'ensemble Soundinitiative qui se consacre à l'élaboration de concerts mis en espace et scénographiés par rapport au lieu où il se produit. L'Abbaye de Maubuisson a invité Soundinitiative le 11 juillet pour un minimum de deux représentations d'un concert scénographié et spatialisé sur l'ancienne église de l'abbaye et son cloître.
- 2 000 € pour la Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés pour l'organisation d'un concert par l'Ensemble Tempesta le 25 juillet, via un duo de violons, avec un répertoire autour des oeuvres de Leclair, Mozart, Bartok et Bismuth, ainsi qu'un autre concert le 4 juillet à l'emplacement de l'ancienne église de Maubuisson.
- 4 712,80 € pour l'association « L'oeil du Baobab » œuvrant dans le champ de la création audiovisuelle et qui développe ses actions en y associant une dimension participative. L'association interviendra dans le cadre de la Fête de l'été de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

4-06 – Soutien aux arts de la rue et du cirque – 63 900 € alloués au total.

L'Assemblée départementale accorde les subventions aux associations suivantes :

- 16 900 € à l'association "Nil Admirari" pour son centre de création artistique et technique à Saint-Ouen l'Aumône.
- 10 000 € à l'association "Art ensemble" pour son école de cirque "Cherche-Trouve" à Cergy.
- 37 000 € à la compagnie "Oposito" pour sa présence artistique sur le territoire de Garges-lès-Gonesse.

4-07 – Subventions aux associations CODEVOTA et « Leonardo et Compagnie ».

L'Assemblée départementale accorde une subvention de 25 000 € au Comité Départemental Val d'Oise Théâtre et Animation (CODEVOTA) pour la promotion, la diffusion de spectacles amateurs et la création d'événements réunissant public et compagnies amateur de théâtre et de conte, ainsi qu'une subvention de 2 000 € à l'association « Leonardo et Compagnie » pour sa valorisation du patrimoine historique du Val d'Oise par le biais de spectacles historiques vivants et de favoriser les rencontres entre personnes de toutes générations.

Contacts presse :

Guillaume TESSIER
Thomas TOLEDANO
thomas.toledano@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).